

Incendie mortel d'un immeuble à Courchevel en 2019 : un rapport d'expert pointe du doigt le propriétaire

mardi 9 février 2021, par [Thémis](#)

Selon, un rapport d'expert, dont RTL révèle ce 11 janvier les grandes lignes, l'immeuble dans lequel sont mortes deux personnes le 20 janvier 2019, était fermé au public par arrêté municipal depuis 10 ans. Le parquet de Chambéry a demandé des mises en examen.

Le Dauphiné Libéré

Par Stéphan DUDZINSKI - publié le 11 janv. 2021 à 11:51

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/01/11/un-rapport-d-expert-pointe-du-doigt-le-propretaire>

Alors que le deuxième anniversaire de l'incendie mortel de l'Isba à Courchevel se profile, un rapport d'expertise pointe du doigt de graves manquements à la sécurité et accable le propriétaire de l'immeuble, Eric Claret-Tournier. Le 20 janvier 2019, deux personnes avaient trouvé la mort et 24 avaient été blessées lors d'un incendie criminel qui avait embrasé cet immeuble hébergeant des saisonniers. Selon les conclusions du rapport, dont RTL révèle les grandes lignes, l'immeuble n'aurait jamais dû accueillir du public. Il était officiellement fermé depuis 10 ans et un arrêté municipal qui avait suivi un avis défavorable de la commission de sécurité. Hors toujours selon ce rapport, Eric Tounier qui possède et gère plusieurs affaires dans la station, avait racheté l'immeuble et décidé d'y loger ses saisonniers en 2018, sans faire aucun travaux de mise en conformité.

C'est en se basant sur ce rapport que le parquet de Chambéry, il y a plusieurs semaines déjà, a fait un supplétif dans ce dossier auprès du juge d'instruction au sujet de ces manquements graves à la sécurité. Le procureur de la République de Chambéry, Pierre-Yves Michau, a indiqué au Dauphiné Libéré ce lundi 11 janvier : « le juge instruira et mettra en examen toute personne contre laquelle seront réunies des charges suffisantes. Et cela peut évidemment concerner le propriétaire de l'immeuble ». À ce jour, la mise en examen d'Eric Tounier n'est ni confirmée, ni infirmée par le parquet.

En mars 2019, un homme avait été mis en examen pour incendie volontaire. Âgé d'une vingtaine d'années, il avait été arrêté quelques jours plus tôt à la frontière franco-espagnole dans le cadre d'une autre affaire. Petit ami d'une saisonnière vivant dans l'immeuble l'Isba, c'est lui aurait délibérément mis le feu pour un motif encore non établi.